Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20261029-DELIB2026_102-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 23 octobre 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Marylène MIZOULE, Dominique LEBARBIER et Céline SION, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Aurélie NICOLAS *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT)*, Laëtitia LE BELLEGUY *(ayant donné pouvoir à Aurélie RABAROT)*, Hugues JOSSELIN *(ayant donné pouvoir à Céline SION)* et Antoine WIECKOWSKI *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Pierric LORY

DELIBERATION 102/2026 : LOGICIEL DE GESTION DE LA RELATION DE L'USAGER

Philippe PLARD, Adjoint au maire, rappelle la volonté d'amélioration constante de la proximité et des services rendus à la population. Dans cet objectif, il explique qu'un outil de Gestion de la Relation Usager (GRU) permet de centraliser les demandes des habitants (réclamations, sinistres, dossiers, projets,...), quel que soit le canal d'arrivée, avec un suivi de bout en bout et une information de l'usager en temps réel.

Après présentation du travail effectué en commission,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- ACCEPTE la mise en place d'un logiciel de gestion de la relation usager (GRU)
- DONNE POUVOIR à Philippe PLARD, Adjoint au maire, accompagné de sa commission, pour le choix entre un éditeur ou un logiciel libre et le choix du prestataire retenu
- Et autorise Monsieur le Maire ou Philippe PLARD, Adjoint au maire, à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
M. LEBORGNE Maxime

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)